

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarantes-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Notre fête nationale. — V Noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Elisée Hébert. — VI Les fêtes de Saint-Jean-Baptiste: Noces d'or et noces d'argent. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Congrégation de Notre-Dame: Voeux de religion et prise d'habit.

AU PRONE

Le dimanche, 15 juin

On annonce :

La fête (le 4e dim. de juin) de S. Jean-Baptiste.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 15 juin

Messe du 5e dim., **semi-double**; 2e or. des Ss. Vite et comp. Mm., 3e **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint François Régis (I v., au supplément).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 22 juin

La solennité des titulaires (autres que saint Jean-Baptiste, saint Pierre ou saint Paul), qui se rencontrent, cette année, entre le 22 juin et le 6 juillet, n'aura lieu que le 6 juillet.

Comme la fête de ce jour est privilégiée contre toute autre messe, (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, faire la solennité d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

Diocèse de Montréal.—Du 4e dim. de juin, saint Jean-Baptiste (Montréal).

Diocèse d'Ottawa.—Du 4e dim. de juin, saint Jean-Baptiste (Ottawa et L'Orignal).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 4e dim. de juin, saint Jean-Baptiste.

Diocèse de Sherbrooke.—Du 4e dim. de juin, saint Jean Baptiste (Sherbrooke-Est).

Diocèse de Nicolet.—Du 4e dim. de juin, saint JEAN-BAPTISTE (Cathédrale)..

Diocèse de Pembroke.—Du 4e dim. de juin, saint Jean-Baptiste (Les Erables, Golden Lake et Black Donald Creek). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	16 Juin.	— Saint-Jacques-le-Mineur.
Mercredi,	18 “	— Contrecoeur.
Vendredi,	20 “	— Saint-François-de-Sales.
Dimanche,	22 “	— Chambly.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 15 mai 1913.



LE Souverain-Pontife devait célébrer les fêtes constantiniennes le jour de la Pentecôte à Saint-Pierre en y faisant le pontifical; mais la santé de Pie X, bien que faisant tous les jours de nouveaux progrès, ne lui permettait point les fatigues d'une aussi longue cérémonie et les fidèles ont été privés du spectacle d'une messe papale, qui est la plus belle, la plus grandiose expression de la liturgie catholique. Ne pouvant, à cause de sa prison morale du Vatican, sortir pour aller dans les basiliques patriarcales, il a voulu cependant que des cardinaux désignés pussent en quelque sorte l'y remplacer en faisant les saintes fonctions à l'autel papal; et, par un bref du 27 mars 1913, il a accordé les facultés nécessaires. C'est un spectacle assez rare qu'une messe célébrée à l'autel exclusivement réservé au Souverain-Pontife, cependant il est une circonstance traditionnelle qui permet de le voir. Chaque année, depuis un temps immémorial, l'abbé bénédictin de Saint-Paul-hors-les-murs reçoit la permission de célébrer, le jour de la conversion de saint Paul, le 25 janvier, la messe à l'autel papal de cette basilique. Bien entendu, l'abbé n'est point assis sur le trône pontifical situé au fond de l'ab-

side, il est simplement au fauteuil, comme tous les cardinaux qui officient dans les basiliques patriarcales, mais il célèbre à l'autel papal. Cet autel ayant sa face tournée vers le peuple, l'abbé ne se retourne point pour dire le *Dominus vobiscum*, l'*Orate fratres* et donner la bénédiction à la fin, puisqu'il est naturellement tourné vers le peuple et accomplit devant eux les saints mystères. Une singularité qui frappe le fidèle, c'est de voir un parchemin attaché par un ruban rouge à une des colonnes du baldaquin. Ce parchemin n'est autre que le bref accordant la permission de célébrer, et qui, de par sa teneur, doit être affiché à la vue des fidèles pour bien affirmer que l'abbé ne célèbre point de droit, mais en vertu d'une permission pontificale.

— On a assez parlé à Rome d'un petit incident qui s'est passé à une des fonctions constantiniennes célébrées à Saint-Pierre. Alors que tous les cardinaux avaient assisté à Saint-Jean-de-Latran à une cérémonie analogue, ils s'abstinrent de paraître à Saint-Pierre, sauf deux cardinaux, qui semblaient très embarrassés de se trouver seuls. Cet incident, qui était en soi désagréable, a eu uniquement pour cause, non le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique, que respectent et vénèrent tous les membres du Sacré-Collège, mais la disposition prise par un des chanoines de la basilique qui, par oubli, erreur ou maladresse, n'avait pas, à une cérémonie précédente, assigné et préparé aux cardinaux le poste qui convenait à leur éminente dignité. Le souci de leur rang dans l'Eglise leur a conseillé de donner cette petite leçon au chapitre du Vatican, certains qu'elle serait comprise et que les chanoines ne se mettraient plus dans le cas de la voir se répéter.

— Le cardinal Pompili, vicaire de Rome, a reçu dimanche dernier, des mains du cardinal Agliardi, délégué spécialement par le pape, la consécration épiscopale. Il est d'un usage, tel-

lement ancien qu'il constitue un droit, que les cardinaux qui, pour une raison ou pour une autre, doivent recevoir la dignité épiscopale, soient sacrés par le Souverain-Pontife. Si, par suite d'impossibilités, le pape ne peut point accomplir par lui-même cette cérémonie, le cardinal doyen le remplace. Mais le cardinal Oreglia, doyen du Sacré Collège, ne sort plus; le sous-doyen, le cardinal Serafino Vannutelli, est malade; et le plus ancien après eux des cardinaux suburbicaires a été désigné.

— Les délégués apostoliques constituent une classe des représentations diplomatiques du Saint-Siège inférieure à celle des nonciatures. Les nonces ou internonces sont accrédités directement auprès des gouvernements, et indirectement auprès du clergé et des fidèles. Les délégués apostoliques, au contraire, sont accrédités directement auprès du clergé et des fidèles, et seulement indirectement auprès des gouvernements. Il y a, comme on le voit, une grande différence entre ces deux sortes de représentations. Sous le pontificat de Léon XIII, cette seconde classe s'est beaucoup développée. Ces délégués apostoliques maintiennent l'union entre les évêques et les relie d'une façon plus étroite avec le Saint-Siège. Ils résolvent les questions pendantes de moindre importance qui, autrement, auraient dû être soumises à Rome avec perte de temps parfois assez considérable, et solutionnent sur place une foule de petits cas qu'ils connaissent bien. De plus un autre avantage de ces délégués apostoliques est d'éclairer le Saint-Siège sur le choix des futurs évêques. Etant sur place, ils connaissent rapidement le clergé de leur délégation, se rendent compte des différents courants qui peuvent se produire, et peuvent distinguer les sujets que leur science, leur piété, leur zèle apostolique désignent en quelque sorte pour la charge redoutable de l'épiscopat et en avertissent le Saint-Siège.

— Le pape vient de pourvoir d'un délégué apostolique le Vénézuéla qui, grâce à l'absence de M. Castro et à l'impuissance où il est de revenir, va pouvoir s'organiser d'une façon plus sérieuse. Il a nommé comme délégué Mgr Pietro-Paoli, depuis 16 ans évêque de Trivento, et qui est promu à l'Eglise archiépiscopale de Chalcis. Les délégués apostoliques en effet ne gardent jamais leur titre épiscopal, mais sont promus à un grade supérieur dans la hiérarchie. Comme ils se trouvent dans le lieu de leur délégation en contact avec des archevêques, il faut bien qu'ils soient hiérarchiquement au moins leurs égaux.

— Les journaux italiens ont annoncé la mort d'une religieuse que l'on appelait la *monaca di Viterbo*. J'en ai déjà parlé dans la *Semaine religieuse*. Cette religieuse augustine, Soeur Benedetta Frey, fut atteinte dans sa jeunesse monastique d'un grave maladie des premiers anneaux de la colonne vertébrale, qui devinrent tellement mous et flexibles que tout mouvement de la tête lui était interdit. Il fallut de plus lui attacher en quelque sorte la tête pour la soutenir à une bande de toile fixée à la tête du lit, et c'est dans cette immobilité complète, qui a duré cinquante-deux ans, que cette religieuse s'est sanctifiée par un martyre qui dépasse toutes les mortifications que nous pouvons imaginer. Dieu l'a soutenue dans cette longue épreuve, et comme sa patience inaltérable au milieu de ses souffrances lui attirait des visiteurs qui voulaient s'édifier à la vue de tant de résignation, dont la durée faisait le plus grand prix, pour satisfaire la piété des âmes pieuses, on se décida à la faire sortir de la clôture et on la transporta dans un parloir transformé en infirmerie, où il était facile d'aller la voir. On dit que Dieu l'avait favorisée du don de prophétie, mais je dois avouer n'avoir connu ces récits que longtemps après l'événement, et que, malgré des recherches, il m'a été impossible de

pouvoir rien obtenir de précis et de certain. Que cette sainte religieuse ait eu des révélations, cela arrive assez souvent même de nos jours, et je pourrais citer des cas de simple curés de campagne qui ont été l'objet, pour la conduite des âmes qui leur étaient confiées, de pareilles faveurs surnaturelles. Si on prête à Soeur Benedetta Frey des révélations, il est assez probable que quelques-unes au moins ont eu lieu, sans cela il serait malaisé de dire comment cette croyance se serait établie. Il est certain qu'elle avait un renom de sainteté peu ordinaire et que celui-ci s'était étendu non seulement à Viterbe, mais aussi dans les environs et à Rome même. Les journaux disent qu'on va instruire son procès de béatification; c'est se presser un peu, et ils auraient dû se rappeler qu'un décret d'Urbain VIII défend de s'occuper du procès d'un serviteur de Dieu avant dix ans écoulés à partir de sa mort. Il y a des exceptions à cette règle, et une des plus suggestives est celle du procès de Gemma Galgani, la stigmatisée de Lueques, qui est morte en avril 1903, et dont le procès de l'Ordinaire a été déposé l'année dernière à la Congrégation des Rites. Mais la vie de cette jeune fille, morte à l'âge de vingt-cinq ans, était tellement remplie de faits extraordinaires qu'elle était elle-même un miracle permanent qui justifie l'exception faite en sa faveur.

— Un décret de l'Index du 14 mai est, malheureusement pour la France, consacré tout entier à la condamnation d'ouvrages français. Celui qui vient en tête est les *Annales de Philosophie chrétienne* dont M. Laberthonnière est le secrétaire et l'inspirateur. Il y a longtemps que cette revue avait donné de sérieuses inquiétudes, et son modernisme latent devenait de plus en plus accusé à tel point qu'une condamnation était rendue nécessaire pour qu'on ne pût accuser le Saint-Siège de partager les idées de la revue. La brochure : *Ce qu'on a*

fait de l'Eglise est aussi un pur produit moderniste et une accusation très claire contre la direction que Pie X a imprimée à l'Eglise. L'ouvrage a paru l'année dernière, et il était facile de lui prédire le sort qui lui était réservé. C'était l'acte d'accusation du modernisme contre le pape; mais il faut avouer que l'auteur avait très habilement soutenu sa thèse, ce qui rendait le livre encore plus dangereux. Enfin la collection dite *Les Saints* a eu la *Vie de Sainte-Chantal* condamnée.

DON ALESSANDRO.

NOTRE FETE NATIONALE



UX fêtes de M. le curé Forbes, de Saint-Jean-Baptiste, et de sa famille, dont nous parlons ailleurs, Mgr l'archevêque, qui avait bien voulu apporter aux jubilaires la consolation de sa présence pour le banquet de clôture, le dimanche soir, a touché, en passant, dans l'allocution qu'il prononça, la question de la célébration de la fête nationale. Nous considérons comme un devoir de consigner dans ces pages la déclaration de Monseigneur. Nous citons le compte rendu du *Devoir*.

“Depuis un certain temps, a déclaré Sa Grandeur, il s'est dit bien des choses au sujet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. On a laissé entendre que la partie religieuse serait supprimée et qu'il n'y aurait plus que la fête de la Pensée Française. Il n'en est rien, et je dois ajouter qu'il n'en a jamais été rien dans l'esprit des directeurs de la société. Nous aurons notre fête religieuse, comme par le passé. Elle sera célébrée, le dimanche 22 juin (conformément aux nouvelles règles liturgiques promulguées par le Saint-Siège), dans trois églises de la ville, une dans l'Ouest, l'autre dans l'Est, et la troisième dans

le Nord. Les sections de la société dans ces différents quartiers verront à l'organisation de la fête. Il y aura messe solennelle avec sermon et le vieil usage de la distribution du pain bénit.—Je veux ajouter, a continué Monseigneur, que je tiens à ce que nous conservions dans notre fête religieuse et nationale l'emblème si touchant de l'agneau, représentant Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. En l'adoptant, nos pères ont fait preuve de leur grand esprit de foi et de leur profonde piété. Nous ne pouvons pas oublier en effet que lorsque Jean-Baptiste montrait aux foules le Sauveur qui efface les péchés du monde, il l'appelait l'*Agneau de Dieu*. Quoi de plus édifiant, par conséquent, que de voir au milieu de nos fêtes un enfant gracieux et pur, symbolisant le Précurseur et ayant, à ses côtés, le doux agneau, image du Rédempteur. Certains hommes parmi nous se moquent de tout cela. Ils parlent de notre attachement au *mouton*. Il faut qu'ils cessent un langage aussi insultant pour des croyances vénérables et pour de chères traditions. Notre symbole vaut infiniment mieux que d'autres que je ne veux pas nommer. Nous le garderons donc. Ceux qui le dédaignent et le méprisent font voir qu'ils n'ont pas le sens chrétien. ”

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES

DE

M. L'ABBÉ ELISÉE HEBERT

Préfet des études au collège de l'Assomption



L est difficile et il n'est pas séant de louer les vivants. L'éloge convient mieux sur une tombe qui se ferme. Mais il est des hommes que leur oeuvre dépasse et qu'à cause d'elle il faut louer quelque souffrance que cela inflige à leur modestie. M. le préfet des études du Collège de

l'Assomption est de ceux-là. On vient de fêter ses noces d'argent sacerdotales, et c'est fort bien fait. Du reste, ce fut intime, familial, sans beaucoup d'éclat extérieur. Avec les chers élèves et les confrères, des prêtres en grand nombre et des amis, dont Mgr l'évêque auxiliaire de Montréal, sont allés saluer et féliciter le jubilaire. Une parenthèse, et les "études" ont repris leur cours normal, comme si rien n'était, j'en suis sûr !

Ah ! nos prêtres de collège, si simples, si modestes, si studieux aussi et si vraiment renseignés le plus souvent, ceux surtout qui font de l'enseignement l'unique but de leur carrière et de leur vie, les prêtres comme M. Elisée Hébert, en un mot, ce qu'ils ont de mérites vrais devant Dieu et pour la patrie canadienne ! — On les ignore si souvent, une fois qu'ils nous ont instruits, et on les méconnaît parfois si cruellement ! Ce que l'on en voit de ces "jeunes", à peine sortis du collège, qui se donnent des airs et jugent leurs maîtres et leurs méthodes avec un à-plomb ! Et ils osent dire que c'est par amour du progrès ! Attendez à l'oeuvre tous ces beaux parleurs et verrez ce qu'ils édifient ! C'est à peine s'ils savent, à la fin, se supporter eux-mêmes. — Par bonheur, ceux-là sont l'exception. On reconnaît chez nous, en général, le dévouement et le désintéressement de nos prêtres de collège. On les aime, on les vénère, on sait qu'au fond le petit peuple canadien-français leur doit d'être ce qu'il est... et ce qu'il promet. L'honorable sénateur Belcourt le disait, l'autre jour, aux fêtes de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, et il avait raison : "C'est le clergé qui nous a fait ce que nous sommes, nous lui devons tout". Or, à la tête de ce clergé patriote, immédiatement après nos évêques et nos chefs, il faut placer nos prêtres éducateurs.

La vie de M. Elisée Hébert n'a pas connu beaucoup de mouvement ni de changements. Il est né à Saint-Valentin il y a cinquante ans... Il a étudié à l'Assomption... Il enseigne à

l'Assomption depuis vingt-cinq ans... Pendant dix ans, il fut professeur de rhétorique... Depuis quinze ans, il est préfet des études.... Un point, c'est tout. — Mais quelle vie remplie!

Un journaliste, qui fut son élève, écrivait hier cette joye note, discrète et émue, qui m'a paru valoir bien des éloges : “ M. l'abbé Elisée Hébert a été longtemps, avant d'avoir la direction des études, professeur de rhétorique, et les nombreuses générations d'élèves à qui il a fait traduire Virgile et Horace se rappellent ses amusants commentaires, sa rondeur et sa bonne humeur. Mais ils gardent surtout un souvenir ému de celui qui fut en classe un maître averti, en récréation un ami et presque un camarade tant il mettait d'entrain au jeu, et, à son confessionnal, l'un des plus fréquentés, un conseiller précieux. ”

Il se dégage de ces lignes très simples un parfum de sincérité qui va droit au coeur et embaume l'âme.

Que le si digne et très modeste jubilaire de l'Assomption nous permette de lui répéter avec tous ceux qui l'aiment : *Ad multos annos !* — E.-J. A.

LES FETES DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Noces d'or et noces d'argent



Q N a célébré, à Saint-Jean-Baptiste de Montréal, du 29 mai au 1er juin, des fêtes de famille et de religion, qui ont eu un caractère bien touchant. Pendant que M. et Mme John Forbes, célébraient leurs noces d'or de mariage, leurs deux fils prêtres, M. l'abbé J.-G. L. Forbes, curé de la paroisse, et le R. Père Forbes, supérieur des Pères Blancs d'Afrique à Québec, fêtaient leurs noces d'argent sacerdotales. Quelle joie pour ces pieux parents de se sentir ainsi soutenus

sous le regard de Dieu par leurs chers fils! Quel bonheur pour les deux prêtres jubilaires d'honorer ainsi leurs vertueux parents au jour de leur jubilé d'or! Nous ne raconterons pas ici le détail de ces heureuses célébrations, que les citoyens de la bonne paroisse de Saint-Jean-Baptiste ont su faire si sympathiques et si consolantes. Mais nous tenons à offrir aux jubilaires, tout spécialement à nos confrères, M. le curé Forbes et le Rév. Père Forbes, nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

Il y a trente ans, les deux frères Forbes étaient en rhétorique au Collège de Montréal et se disputaient amicalement le premier rang en classe. Ils ont tenu les belles promesses de leur jeunesse studieuse et brillante. Prêtres depuis vingt-cinq ans, tous les deux, par des voies diverses, ils ont superbement servi et glorifié Dieu. Tous les deux, ils ont débuté par le sacrifice, le Père Blanc en se donnant aux Missions d'Afrique, le curé de Saint-Jean-Baptiste, en renonçant tout d'abord aux joies d'un séjour d'étude à Rome, au lendemain de ses brillants examens de licence en théologie, pour donner les quinze premières années de sa vie sacerdotale aux Indiens de Caughnawaga, qui l'ont tant aimé. Modestement, ils ont tracé leur sillon dans le champ du Seigneur, et on peut dire aujourd'hui, sans flatterie aucune, que leurs labeurs variés ont été également féconds. Et, si les temps sont bien loin déjà de ces années du Collège de Montréal, où nous les admirions et les aimions tous, les élèves d'alors, nos sentiments n'ont pas changé, et nous ne faisons aujourd'hui que les aimer et les admirer davantage.

Trente ans, c'est une moitié de vie! Le curé de Saint-Jean-Baptiste, auquel M. Forbes a succédé, était, il y a trente ans, dans toute l'ardeur de sa force et de ses talents. Pendant plus de trente ans, précisément, il devait se dépenser, au même poste, pour le service des âmes. Mais comme la tâche lui devait être crucifiante! Il y a vingt ans, on lui faisait, à lui aussi, à

Saint-Jean-Baptiste, une fête de noces d'argent, qui fut magnifique. Puis, les forces diminuèrent, les charges trop lourdes qu'il avait assumées l'accablèrent, des malheurs s'ajoutèrent aux malheurs. Il mourait, il y a dix-huit mois, chez son frère, à St-Polycarpe, accablé par la douleur et le coeur brisé. Personne ne le sait mieux que celui qui écrit ces lignes. Dieu qui est miséricordieux lui aura été clément, j'en ai la confiance, à lui qui a tant travaillé et qui, pour finir, a tant souffert. Les desseins du ciel sont impénétrables toujours; mais il est certain que la souffrance purifie et sanctifie.

Aux fêtes de son distingué successeur, M. le curé Bélanger a rapproché le nom du curé Auclair de celui de saint Paul, pour mettre ensuite le nom du curé Forbes en regard de celui de saint Jean! Certes, les apôtres immédiats du Christ demeurent d'admirables modèles, et nous sommes sans doute tous bien imparfaits auprès d'eux. Mais la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, par son esprit de foi et par sa vaillante générosité, a prouvé, et prouve tous les jours, que les pasteurs que l'Eglise lui a donnés ont su la conduire dans des voies véritablement chrétiennes. Puisse-t-elle garder longtemps le prêtre doux et bon qu'elle fêtait si dignement l'autre dimanche, ce curé zélé dont le tact et le coeur savent aplanir toutes les difficultés, qui aime ses fidèles et ses confrères d'un amour si sacerdotal, et que le malheur des uns ou des autres a toujours trouvé si compatissant!

Ceux de leurs amis que les circonstances ont retenu loin de la joie des belles fêtes d'argent ou d'or, les jubilaires en peuvent être convaincus, s'y sont associés de plein coeur. Et nous ne sommes ici que l'écho de bien des voix sincères, quand, après tous les autres, nous répétons aux deux frères, M. le curé Forbes et le Rév. Père Forbes, à leurs chers parents, à leur soeur dévouée, à tous les leurs, le mot des saints livres, qui résume tout: *Ad multos, oui, ad multos annos!* — E.-J. A.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

1o Division du rosaire

On a affirmé qu'on pouvait séparer une dizaine du rosaire, une, deux et même trois fois, pourvu qu'on reprenne la méditation du mystère chaque fois. Je n'ai pu trouver la preuve de cette assertion. La *Semaine religieuse* pourrait-elle me la fournir ?

L y a là une malheureuse confusion entre le chapelet des Croisiers et le rosaire. Dans la récitation du premier, on peut s'arrêter non seulement après chaque dizaine, mais même après chaque grain. L'indulgence de 500 jours a été accordée non pour le chapelet de 5 dizaines, mais pour chaque *Pater* et *Ave* récité sur le chapelet des PP. Croisiers (1).

Au contraire, les indulgences du rosaire ont été accordées pour un rosaire complet, ou pour le tiers du rosaire récité d'un trait. Mais dès l'origine, on a permis que le rosaire entier, que le règlement de la Confrérie demande de réciter chaque semaine, puisse être divisé par dizaines. Quand aux rosaires autres que le rosaire hebdomadaire, il fallait réciter cinq dizaines sans interruption. Toutefois Pie X a accordé, le 13 octobre 1906, que les Confréries du Rosaire eussent le privilège du rosaire hebdomadaire, et depuis cette date, ils peuvent diviser tous leurs rosaires par dizaines.

Ceux qui n'appartenaient pas à la Confrérie du Rosaire ne pouvaient bénéficier de ces concessions. Ce n'est que le 8 juillet 1908 que leur fût accordée la faveur de diviser par dizaines tous les rosaires qu'ils réciteraient, pourvu qu'ils récitent cinq dizaines en un même jour naturel (de minuit à minuit). Les passages où le P. Beringer parle de ces questions dans le vol. Ier, à la page 512 de la 3e édition de 1905, et dans

(1) C'est là la seule indulgence dont jouisse le chapelet des Croisiers. Il n'y a aucune indulgence plénière ni pour les principales fêtes ni pour la récitation du chapelet. On le voit, même en se plaçant à ce seul point de vue secondaire des indulgences, comme font trop de fidèles, le rosaire est de beaucoup supérieur.

le IIe vol. à la page 225, doivent être corrigés selon les retouches qu'il a données dans le 2e appendice, page 40 et dans le 3e, pages 46, 47. Le texte des décisions se lit dans l'*Ami du clergé*, vol. XXIX ou 1907, page 860 et vol. XXX ou 1908, page 1054.

Comme on le voit, aucune décision ne permet de réciter moins de 10 *Ave* sans interruption. De plus ces concessions ne visent que le rosaire, soit dans la Confrérie de ce nom, soit en dehors de cette Confrérie, mais ne s'appliquent pas aux autres chapelets comme celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs, etc.

2o Oraison " de mandato ", mort du pape ou de l'évêque

Lorsqu'un pape meurt, doit-on cesser de réciter à la messe l'oraison *pro Papa* prescrite par l'évêque? A la mort de l'évêque, doit-on cesser de dire l'oraison *de mandato* à la messe?

1o A la mort du pape, dès qu'elle est connue d'une manière certaine, on doit cesser de dire l'oraison *Deus* qui destinée à attirer la grâce de Dieu sur l'administration du pape heureusement régnant. On cesse également de réciter l'oraison à l'anniversaire de sa consécration comme à celui de son couronnement, s'ils se rencontrent après sa mort. Enfin on cesse aussi, à sa mort, de le nommer au canon de la messe et l'on doit omettre les mots : *una cum famulo tuo Papa nostro N.*

2o A la mort de l'évêque diocésain, on cesse de réciter l'oraison qu'il avait prescrite qu'elle soit pour le pape ou toute autre personne ou besoin, mais le vicaire capitulaire peut la maintenir, ou en prescrire une autre, par exemple celle du Saint-Esprit. On cesse de plus de réciter l'oraison qu'il avait prescrite à l'anniversaire soit de son élection (ou translation), soit de sa consécration. Enfin, dès que l'évêque ordinaire est décédé, on ne le nomme plus au canon de la messe et l'on omet les mots : *et antistite nostro N.*

3o On peut ajouter ici que, lorsqu'un diocèse est divisé, on continue de réciter l'oraison *de mandato*, de célébrer les anni-

versaires et de nommer l'évêque au canon, même après la nomination du nouvel évêque, tant que celui-ci n'a pas pris possession de son nouveau siège. Au contraire, dès que le nouvel évêque aura pris possession de son siège, on cessera, dès le lendemain, de nommer l'ancien évêque au canon et de réciter l'oraison *de mandato* prescrite par lui, et l'on nommera dès lors le nom du nouvel évêque même non encore consacré, et l'on récitera toute oraison qu'il pourra prescrire. Ce sera aussi désormais à lui qu'on s'adressera pour toute question de juridiction, dispense de mariage, etc. J. S.

CONGREGATION DE NOTRE-DAME

Voeux de religion et prise d'habit



Le mardi, 6 mai, Mgr Neil MacNeil, archevêque de Toronto, disait la messe et présidait une cérémonie religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

Sa Grandeur reçut les voeux temporaires des Soeurs Marguerite Bock, dite Sainte-Alodie, Marie-Irène Schinck, dite Sainte-Marie-Clarisse, Honora MacNeil, dite Sainte-Augusta, Marie-Jeanne Fiset, dite Sainte-Marie-Léonie, Mary Ann Callaghan, dite Sainte-Marguerite de la Visitation, Blanche Chavigny de la Chevrotière, dite Saint-Claude, Marguerite Walsh, dite Sainte-Marie du Sacré-Coeur, Mary McQuaid, dite Sainte-Elisabeth de la Visitation, Emma Prieur, dite Sainte-Madeleine du Crucifix, Auréa Dusablond, dite Sainte-Marie-Adélaïde, Audiana Gagné, dite Saint-Vincent de Lérins, Alice Boivin, dite Sainte-Marie-Albine, Alvine Vaillancourt, dite Sainte-Flavie, Mathilde Lussier, dite Sainte-Marie-Rachel, Blanche-Yvonne Matte, dite Sainte-Janvière, Alice Vézina, dite Saint-Théotime, Oliva Lauzon, dite Saint-Euthyme, Winnefride Gillis, dite Saint-Charles, Marguerite Gillis, dite Sainte-Marie-Winnefride, et Mathilda Fortin, dite Soeur Belmont, *converse*.

..Trente-deux postulantes dont les noms suivent revêtaient l'habit de la Congrégation : Mlles Blanche Desmarais, dite Soeur Sainte-Marie-Benoît, Eugénie Allard, dite Soeur Saint-Jean-Eudes, Mary Martha Hughes, dite Soeur Saint-Rupert, Mary Genevieve Holland, dite Soeur Sainte-Aloysia du Sacré-Coeur, Gilberte Héon, dite Soeur Sainte-Lucie de Rome, Malvina Morel, dite Soeur Sainte-Iphigénie, Yvonne Hudon-Beaulieu, dite Soeur Saint-Alphonse du Rosaire, Clérinda Therrien, dite Soeur Saint-Héliodore, Adrienne Lamanque, dite Soeur Sainte-Hildegarde, Annie McGillis, dite Soeur Sainte-Agathe martyre, Fabiola Provost, dite Soeur Saint-Raymond de Toulouse, Albertine Villemure, dite Sainte-Marie-Céline, Alice Bégin, dite Soeur Sainte-Marie de Fourvières, Léda Malo, dite Soeur Sainte-Marie-Théodore, Elise Bouffard, dite Soeur Sainte-Gilberte, Emérentienne Cantin, dite Soeur Saint-Victor de Sébaste, Malvina Auger, dite Soeur Saint-Joseph d'Alexandrie, Alice Hupé, dite Soeur Saint-Tiburce, Marie-Anne Bérubé, dite Soeur Saint-Philippe de Vienne, Maria Blouin, dite Soeur Sainte-Anne-des-Miracles, Rose-Anna Landry, dite Soeur Saint-Arsène-le-Jeune, Albertine Thibault, dite Soeur Sainte-Gérardine, Marguerite Hébert, dite Soeur Sainte-Marguerite-de-Bavière, Blanche Dragon, dite Sainte-Antoinette, Alicia McClusky, dite Soeur Sainte-Véronique, Marie Sénécal, dite Soeur Sainte-Soline, Alice Vallée, dite Saint-Albert-du-Carmel, Doralice Jalbert, dite Soeur Saint-Denis de Césarée, Lucille Trudel, dite Soeur Saint-Paul martyr, et Zélina Poirier, dite Soeur Vianney, Rose-Anna Hamel, Marie Lafontaine, *converses*.

L'allocution de circonstance a été prononcée par M. l'abbé A. Fournet, p. s. s., aumônier de la communauté. Mgr l'archevêque adressa la parole en anglais.